

Règlement de la concentration

- La concentration est ouverte à tout cycle car, scooter ou motocyclette avec ou sans side-car de plus de trente ans.
- Le nombre de participants est strictement limité à 49, en cas de dépassement de ce nombre, les véhicules les plus récents seront refusés.
- Cette randonnée n'est en aucun cas une épreuve de vitesse ou d'endurance, aucun classement ou chronométrage ne sera réalisé.
- Tous les participants doivent se conformer au code de la route ainsi qu'aux prescriptions locales.
- Chaque participant est couvert par une police d'assurance individuelle en cours de validité.
- Les participants s'engagent à respecter les consignes particulières suivantes pendant le déroulement de la concentration:
 - ◇ La vitesse est limitée à 60 km/h
 - ◇ La circulation se fait en file indienne le long du bord droit de la chaussée en laissant une distance de sécurité entre chaque véhicule permettant le dépassement.
 - ◇ La concentration est signalée par un véhicule banalisé en tête de convoi. Le dépassement de ce véhicule par les participants est interdit.
 - ◇ Un groupe de motards encadre le convoi, les participants sont tenus de respecter leurs consignes.
- La participation à la concentration est conditionnée à l'acceptation du présent règlement
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription ne respectant pas les critères définis précédemment et d'exclure tout participant qui ne respecterait pas les consignes de sécurité.



**Association des Pétrolettes
Anciennes du Pays d'Auge**
<http://www.apapa-moto-ancienne.fr>

Membre de la Fédération Française des
Véhicules d'Époque sous le n°867

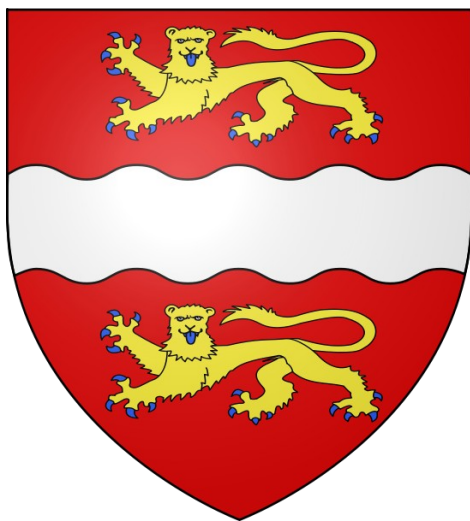
Affiliée au Vintage Motor Cycle Club Limited
sous le n°26939.

**Balade
Rétro-Moto en
Pays de Caux
Dimanche 03
avril 2022**

L'APAPA aura le plaisir de vous accueillir à partir de 8h30

le dimanche 03 avril 2022 sous la halle Cauchoise de (ancienne salle des fêtes) Grainville la Teinturière.

Départ de la balade à 09h30



Balade en Pays de Caux 2022

Après 2 années de privation, l'APAPA a le plaisir de vous accueillir de nouveau pour sa balade en Pays de Caux. Le parcours nous emmènera dans la vallée de la Valmont, petit fleuve côtier cauchois. Puis sur une partie de la vallée de la Ganzeville, affluent de la Valmont, avant de traverser la campagne de Caux profonde, celle de l'abbé Alexandre observateur et narrateur des scènes de vie cauchoises du siècle passé.

Après la pause nous descendrons vers la vallée de la Seine pour une balade en bord de fleuve avant de remonter par des routes plus roulantes vers le plateau de Caux et rejoindre Grainville.

Vos inscriptions accompagnées du règlement (chèque à l'ordre de l'APAPA) sont à retourner pour le **27 mars 2022** dernier délai à l'adresse suivante:

Sylvain Berland
594 rue de la mer
76740 Angiens.

Tel: 02.35.97.13.57. (après 20h)

Coupon réponse à retourner avant le 27 mars 2022

Nom:..... Prénom:.....
Moto, Marque:..... Type:..... Année:.....
Cylindrée: Assurance n° :
Email:.....
Inscription adhérent (et accompagnant) APAPA: 26 € x =
Inscription non adhérent APAPA: 31 € x =
Repas enfant (-12 ans) 11 € x =
Adhésion APAPA pour l'année 2022 10 € =
Total:

Je déclare être titulaire d'un permis de conduire valide adapté à la cylindrée de ma machine, être couvert par une police d'assurance en cours de validité et avoir pris connaissance du règlement de la concentration.

Le:

Signature: